

INSTANCE RESPONSABLE
Office des sports

INSTANCE DE COORDINATION
Service de l'aménagement du territoire

AUTRES INSTANCES CONCERNÉES

Service des infrastructures
Office de l'environnement
Service de l'économie rurale
Service de l'économie
Jura Tourisme
Toutes les communes

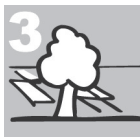
PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Le territoire jurassien se prête particulièrement bien à la pratique du VTT. On y trouve un relief et des paysages variés avec une part importante de forêts, des milieux naturels de qualité ainsi qu'une bonne densité de chemins ruraux et forestiers.

La pratique du VTT s'intègre parfaitement dans la volonté cantonale de développer un tourisme doux, en lien avec la nature. Elle ne requiert pas forcément la planification d'un réseau balisé. Les adeptes du VTT apprécient la grande liberté dont ils jouissent dans le choix des parcours. Leurs souhaits peuvent toutefois entrer en conflit avec les intérêts des exploitants agricoles, des forestiers ou des milieux de la protection de la nature. C'est la raison pour laquelle les autorités et les responsables touristiques ont tout intérêt à aménager un réseau de parcours VTT permettant de canaliser les adeptes de ce sport et les touristes de passage sur certains itinéraires. La planification d'un tel réseau permet également une meilleure coordination avec les autres réseaux touristiques (randonnée pédestre, équestre) et une valorisation des curiosités du territoire jurassien.

En 1992, un projet de réseau a été planifié puis publié sur une carte éditée par l'Association Transports et Environnement (ATE). Certains itinéraires ont alors été balisés dans le cadre de programmes d'occupation pour les chômeurs. Depuis, le dossier n'a plus évolué jusqu'à ce que l'Office des sports (OCS) et Jura Tourisme décident de s'associer en 2002 pour planifier un nouveau réseau en collaboration avec les clubs régionaux et les adeptes de ce sport. Des solutions en partenariat avec l'Office des sports devront être trouvées pour garantir le balisage à long terme. A l'été 2004, un plan a été mis en consultation auprès de l'administration cantonale. Les communes, les bourgeoisies et les propriétaires privés ont été consultés par OCS en été 2005 avant la phase de réalisation sur le terrain. En 2011, on compte selon la norme VSS de l'OFROU près de 650 km de réseau balisé sur le terrain. L'itinéraire VTT national N°3 de Suisse Mobile, superposé au réseau cantonal, traverse le Jura. Des itinéraires complémentaires sont en projet pour parfaire le réseau jurassien.

Le canton du Jura souhaite se doter d'un réseau de parcours VTT afin de canaliser les adeptes de ce sport sur des itinéraires balisés, attractifs et sécurisés. Un tel réseau contribue également au renforcement de l'offre touristique, conformément à la volonté de l'Etat jurassien de promouvoir le développement d'un tourisme doux.

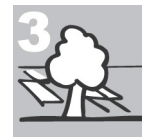


CONCEPTION DIRECTRICE

Art. 3 : 13 Promouvoir sur l'ensemble du territoire cantonal un tourisme doux et des activités de loisirs, en lien avec la nature, la culture et la santé, par l'aménagement d'équipements et d'infrastructures.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Favoriser la réalisation d'un réseau de parcours VTT cohérent et sûr, coordonné avec les autres réseaux touristiques. Il utilise, en principe, des chemins existants et évite en particulier les chemins de randonnée pédestre étroits, les pistes pour cavaliers et les zones sensibles du point de vue de la nature et de la faune. Les secteurs voués prioritairement à la protection de la nature et du paysage et figurant aux inventaires suivants seront épargnés :
 - Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale ;
 - Inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale ;
 - Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale ;
 - Inventaire des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale ;
 - Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.
- 2 La planification du réseau des parcours VTT est coordonnée avec :
 - le réseau cantonal des itinéraires cyclables ;
 - les itinéraires de SuisseMobile ;
 - les réseaux des parcours VTT des cantons voisins et des régions françaises limitrophes.
- 3 Le réseau des parcours VTT présente des interfaces avec les arrêts de transports publics (CFF, CJ, CarPostal) et les places de stationnement pour les véhicules individuels.
- 4 Le choix des itinéraires doit permettre de faire découvrir les curiosités du territoire jurassien. La planification du réseau s'appuie sur l'inventaire des éléments valorisants du tourisme.
- 5 L'entretien et le balisage du réseau des parcours VTT doivent être garantis durablement. La planification du réseau ainsi que son balisage sont réalisés par l'Office cantonal des sports en partenariat avec les clubs régionaux, les adeptes de ce sport, les instances touristiques et les communes. Dans la mesure du possible, on utilisera les supports du balisage des autres réseaux touristiques. Le balisage respectera les directives définies par les services compétents (Office de l'environnement, Service des ponts et chaussées, OFROU).
- 6 Les communes situées dans les régions touristiques d'intérêt cantonal sont desservies en priorité par le réseau des parcours VTT.



MANDAT DE PLANIFICATION

NIVEAU CANTONAL

L'Office des sports :

- a) poursuit, en accord avec les instances concernées, la réalisation d'un réseau des parcours VTT en partenariat avec Jura Tourisme et les clubs concernés ;
- b) est responsable et collabore avec les milieux concernés à l'entretien du réseau ;
- c) recherche le financement nécessaire au balisage et à l'entretien du réseau à long terme ;

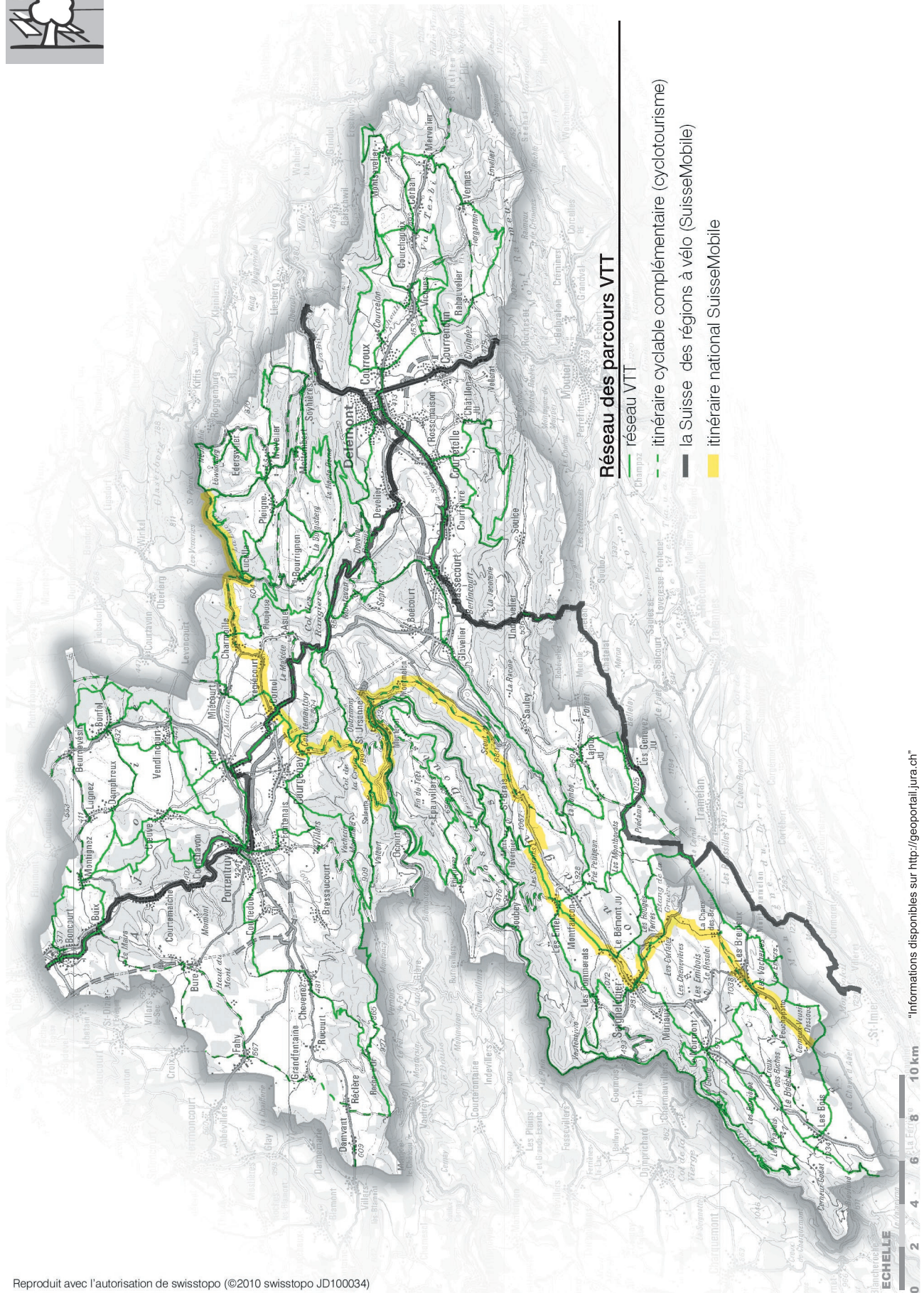
Le Service de l'aménagement du territoire :

- a) assure la coordination du projet de réseau des parcours VTT avec les autres intérêts en présence ;
- b) assure la cartographie du réseau ainsi que sa mise à jour en continu ;
- c) tient à jour et fournit aux intéressés l'inventaire des éléments valorisants du tourisme.

NIVEAU COMMUNAL

Les communes :

- a) sont consultées pour les itinéraires touchant leur territoire ;
- b) désignent une personne de contact pour toutes les questions ayant trait aux parcours VTT situées sur leur territoire.



Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (©2010 swisstopo JD100034)